



AVIVA INVESTORS FRANCE

Afer Inflation Monde

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2021

<i>informations concernant les placements et la gestion.....</i>	3
<i>rapport d'activité</i>	10
<i>techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....</i>	15
<i>rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels</i>	17
<i>comptes annuels</i>	21
<i>bilan</i>	22
<i>actif</i>	22
<i>passif</i>	23
<i>hors-bilan.....</i>	24
<i>compte de résultat.....</i>	25
<i>annexes</i>	26
<i>règles & méthodes comptables</i>	26
<i>évolution actif net</i>	29
<i>compléments d'information</i>	30
<i>inventaire.....</i>	40

Société de gestion	AVIVA INVESTORS FRANCE 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Philippe Chevalier 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Commercialisateurs	AVIVA VIE AVIVA EPARGNE RETRAITE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables, pour les parts A et I : capitalisation et/ou distribution. La société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif de délivrer, sur la durée de placement recommandée de trois ans, une performance annuelle supérieure au taux ESTER + 2% pour les parts A et ESTER + 2,75% pour les parts I, après prise en compte des frais courants, en tirant principalement profit du potentiel d'appréciation des titres indexés sur l'inflation des pays développés.

Indicateur de référence : Compte-tenu de l'objectif de gestion et de la stratégie mise œuvre, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

Les stratégies mises en place auront principalement pour objectif de tirer profit du potentiel d'appréciation des titres indexés sur l'inflation ainsi que de la déformation des courbes de taux et d'inflation, et de s'exposer à d'autres classes d'actifs sensibles à l'inflation (matières premières et actions) dans une optique de diversification.

Le portefeuille sera diversifié dans sa construction et arbitré de manière active et discrétionnaire, en termes de classes d'actifs, d'exposition géographique et de sélection des valeurs.

A ce titre le portefeuille pourra être exposé en direct ou au travers d'OPC :

- entre 70% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs publics ou privés et en respectant un minimum de 50% de titres indexés sur l'inflation ;

- entre 0% et 10% de l'actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés ; et
- entre 0% et 10% de l'actif net au marché des matières premières à travers des ETFs sur indices sur des contrats dérivés sur des matières premières.

Le FCP pourra investir entre 0% et 20% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

La gestion du fonds sera conduite de telle sorte que la sensibilité du FCP aux taux demeure comprise entre -4 et +12.

Le portefeuille sera structuré selon le processus de gestion suivant :

- une analyse macroéconomique des fondamentaux de l'ensemble des pays des zones géographiques concernées (chômage, déficits, politique monétaire, croissance, inflation...) ;
- une sélection de valeurs fondée sur des critères qualitatifs et quantitatifs :
 - des analyses techniques telles que le positionnement sur la courbe inflation, l'arbitrage entre des obligations à taux variable et à taux fixe ou des obligations indexées sur l'inflation, la maturité des titres et une analyse des flux du marché... ;
 - l'analyse crédit des émetteurs (situation, spread, rating) une anticipation des évolutions de la pente de la courbe inflation.
- une anticipation des évolutions de la pente des courbes de taux, des évolutions des fondamentaux de l'inflation (point mort inflation) et des courbes d'inflation des zones géographiques concernées.

Les titres détenus seront libellés en toutes devises. Le risque de change sera systématiquement couvert dans la limite de 30% de l'actif net.

L'exposition et la couverture du portefeuille pourront également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés, négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

L'utilisation de ces instruments sera principalement faite dans le but d'ajuster la sensibilité du fonds (en taux réel ou en inflation) dans la fourchette ci-dessus, de procéder à des arbitrages conformes aux stratégies d'investissement mises en place et de couvrir les risques de taux, d'inflation ou de change liés aux obligations détenues en portefeuille ; dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, la gestion se réserve néanmoins la faculté d'intervenir de manière dynamique, au moyen d'instruments dérivés, sur les mouvements des marchés (principalement taux et inflation) et se positionner sur les devises.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré :	Entre -4 et +12.
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi :	Toutes devises
Niveau de risque de change supporté par le FCP :	De 0% à 30% de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé :	Toutes zones géographiques : jusqu'à 100% de l'actif net.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Par ailleurs, son objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les actifs hors dérivés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le FCP pourra investir, en direct ou au travers d'OPC, entre 0% et 10% de l'actif net en actions cotées ou titres donnant accès directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou au droit de vote de sociétés, est de 10% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de sociétés de moyennes ou grandes capitalisations. Ils seront libellés en toutes devises.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra investir, en direct ou au travers d'OPC, entre 70% et 100% de l'actif net en titres de créance et des instruments du marché monétaire de tous émetteurs publics ou privés et de toute durée. Ces titres seront libellés en toutes devises. Ils pourront relever de toutes les zones géographiques.

Le niveau d'utilisation généralement recherché des titres de créance et des instruments du marché monétaire, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par la société de gestion, sera de 80% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui ne peut pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser au gérant qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations souveraines
- obligations high yield
- obligations à taux fixe
- obligations à taux variable
- obligations indexées sur l'inflation
- titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- titres participatifs
- titres subordonnés
- bons du trésor
- obligations callables
- obligations puttables

Les titres sélectionnés pourront bénéficier d'une notation allant de AAA à BBB- selon l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion. Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP pourra également investir dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent) dans la limite de 10% de l'actif net.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> Actions et parts d'OPC

Le FCP pourra investir dans la limite de 20% de l'actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	20%
FIA de droit français*	20%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	20%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
 - Arbitrage
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps
 - Change à terme
 - Dérivés de crédit : Credit Default Swap et Total Return Swap (indice et single name)

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
 - Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
 - Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 20% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Taux
 - Crédit
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations callables
 - Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou l'inflation, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie et dans la limite de 10 % de l'actif net de l'OPCVM.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

- Nature des opérations utilisées :
 - Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Nature des interventions :
 - Gestion de la trésorerie
 - Optimisation des revenus de l'OPCVM

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au fonds.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garantis, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Aviva Investors France veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque »

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Néant	Néant

Effet de levier maximum

Le niveau de l'effet de levier indicatif du FCP est de 300%. Toutefois, le FCP aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) et à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans les parties « Informations particulières sur l'utilisation des TRS » et « Les acquisitions et cessions temporaires de titres »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, le porteur s'expose aux risques suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1 % des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1 % des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2 % de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change

Etant donné que le fonds peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change dans la limite de 30 % de l'actif net.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque en matière de durabilité

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :**Risque de liquidité**

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative. En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (haut rendement)

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués spéculatifs selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Part A : tous souscripteurs. Elle est plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance vie souscrits par l'AFER auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite.

Part I : part réservée aux OPC et mandats gérés par le Groupe Aviva. Durée de placement recommandée : trois ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Les parts du FCP n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu de l'U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion du FCP.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion du FCP.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : www.affer.fr.
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Aviva Investors France - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. dirjur@avivainvestors.com
- Date d'agrément par l'AMF : 7 avril 2020.
- Date de création du Fonds : 20 mai 2020.

rapport d'activité

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Après le choc provoqué par la Pandémie de covid-19 et un recul du PIB mondial de 3,4% en 2020, la reprise économique est plus forte qu'anticipé initialement. Le PIB mondial a retrouvé son niveau d'avant crise et devrait croître, selon les dernières prévisions de l'OCDE, de 5,7% en 2021 puis de 4,5% en 2022.

Toutefois cette reprise est inégale dans son ampleur et son séquençage notamment en raison de taux de vaccination très variables à travers le monde avec dès lors de mesures de restriction plus ou moins rapides à lever voire qui doivent de nouveau être imposées. En occident, les vastes plans de soutien monétaires et budgétaires, de nouvelles mesures de confinement plus ciblées avant le déploiement progressif des campagnes de vaccination, la réouverture de nombreuses activités dans les services et le rebond de la consommation alimenté par un stock historique d'épargne sont les moteurs de la reprise. Mais le retard des campagnes de vaccination dans les pays émergents, de nouvelles restrictions en Asie-Pacifique en raison du variant Delta et les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement pèsent sur la croissance des pays émergents mais aussi, depuis le troisième trimestre, sur la dynamique économique aux Etats-Unis et en Europe.

Cette reprise économique s'accompagne de nettes tensions inflationnistes avec, d'une part, une forte demande et des pénuries d'offre dans certains secteurs, et, d'autre part, la flambée des cours des matières premières et la hausse des coûts de transport maritime. Ces tensions sont plus ou moins fortes selon les pays. Mais pour l'instant le regain d'inflation est essentiellement lié à des effets de base et des phénomènes transitoires de déséquilibre entre l'offre et la demande.

La croissance américaine est attendue par l'OCDE en hausse de 6% en 2021 puis de 3,9% après un repli de 3,4% en 2020. Le démarrage rapide de la vaccination dès décembre 2020 et le plan supplémentaire de relance de 1.900 milliards de dollars, principalement à destination des ménages, ont soutenu la reprise économique déjà bien amorcée depuis le troisième trimestre 2020. La consommation des ménages est le principal moteur mais les dépenses publiques vont progressivement venir en appui. La nouvelle administration Biden, en place depuis la victoire du camp démocrate aux élections présidentielles et sénatoriales de novembre 2020, a annoncé deux nouveaux programmes de dépenses pluriannuels d'infrastructures équivalant à 18 % du PIB de 2021 : le plan d'aide aux familles américaines (2.000 milliards de dollars) et le plan pour l'emploi (2.300 milliards de dollars). Ces plans doivent être financés par une hausse de la fiscalité des entreprises et celles des ménages les plus aisés. La reprise économique, dont le rythme ralentit au troisième trimestre, s'accompagne d'une nette remontée de l'inflation, à 5,3% en août 2021 en rythme annuel. L'OCDE table sur une inflation annuelle de 3,6% en 2021 et de 3,1% en 2022 après 1,2% en 2020.

Après une récession historique de 6,5% en 2020, la zone euro est également sur le chemin de la reprise. Mais le rythme est plus heurté avec deux nouvelles périodes de recul en rythme trimestriel au 4^e trimestre 2020 et au 1^{er} trimestre 2021 en raison de nouvelles mesures de restrictions sanitaires. Avec le déploiement des campagnes de vaccination depuis le printemps, la réouverture des économies et l'amélioration de la situation sanitaire, la croissance rebondit plus nettement au deuxième trimestre dans le sillage du dynamisme de la consommation des ménages et de l'ampleur des dispositifs d'urgence en faveur des entreprises et de l'emploi mis en place dans les différents pays. Le plan de relance européen « Next Generation EU », qui a été définitivement adopté en juillet 2021, devrait constituer un soutien supplémentaire à la reprise économique en sus de l'attitude toujours accommodante de la banque centrale européenne. Malgré un léger tassement en raison des goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement, la croissance reste solide au troisième trimestre. L'OCDE table sur une croissance du PIB de la zone de 5,3% en 2021 puis de 4,6% en 2022. La zone euro subit également des pressions inflationnistes avec un taux annuel de 3,4% en septembre au plus haut depuis 2008. L'OCDE table sur une hausse annuelle des prix à la consommation de 2,1% en 2021 et de 1,9% en 2022 après 0,3% en 2020.

Le Royaume-Uni devrait voir sa croissance rebondir de 6,7% en 2021 puis de 5,2% en 2022 après une chute de près de 10% de son PIB en 2020. Cette reprise est alimentée par le succès de la campagne de vaccination démarrée dès décembre 2020 et par la levée, par étapes du printemps au début de l'été 2021, des restrictions. Mais elle s'accompagne aussi d'une flambée inflationniste avec des prix à la consommation en hausse de 3,2% en août. L'OCDE table sur une inflation annuelle de 2,3% en 2021 et de 3,1% en 2022. Le Royaume-Uni doit aussi faire face à un déséquilibre sans précédent entre une forte demande liée à la réouverture de l'économie et d'importantes pénuries du côté de l'offre, accentuées par le manque de main d'œuvre dû à la Covid et au Brexit dans des secteurs économiques clés. La croissance devrait s'en ressentir au second semestre 2021.

Le rebond de l'économie japonaise a été vigoureux au second semestre 2020. Mais la dynamique est pénalisée depuis début 2021 par la reprise de l'épidémie de Covid-19 dans de nombreuses préfectures de l'archipel, la lenteur de la campagne de vaccination et le manque de confiance des agents économiques. L'OCDE table sur une croissance annuelle de 2,5% en 2021 puis de 2,1% en 2022, sensiblement inférieure à celles des autres pays développés. En 2020, le PIB s'était contracté de 4,6%.

Tirée par les investissements, notamment en infrastructures, et la demande extérieure, la croissance chinoise est attendue par l'OCDE à +8,5% en 2021 et à +5,8% en 2022. Même si l'épidémie de la Covid-19 semble contrôlée en Chine, les frontières restent fermées et des mesures locales drastiques sont prises dès l'apparition de nouveaux cas. Pékin n'hésite pas à fermer des usines ou des ports pour contenir l'épidémie, avec des conséquences sur l'activité économique et les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les autorités chinoises, qui veulent « promouvoir la prospérité collective », se sont lancées dans un programme de reprise en mains de pans de l'économie, avec notamment des tours de vis réglementaires, pour rendre du pouvoir d'achat à la classe moyenne et lutter contre le risque de bulles spéculatives.

LES BANQUES CENTRALES

Depuis la mise en place de mesures exceptionnelles en mars 2020 pour amortir le choc économique et financier de la pandémie, la politique monétaire des grandes banques centrales est restée très accommodante et les taux directeurs inchangés. Elles ont poursuivi leurs achats d'obligations souveraines mais également de plus en plus d'actifs privés, afin de soulager les banques et les inciter à accorder des prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures constitue également un fort soutien aux marchés financiers. Toutefois, avec les tensions inflationnistes provoquées par la forte reprise économique aux Etats-Unis, puis en Europe, l'attention se porte de plus en plus sur l'évaluation du calendrier des futures actions des banques centrales et plus particulièrement le début du « tapering » aux Etats-Unis, c'est-à-dire la réduction des rachats d'actifs. Même si le début de la normalisation des politiques monétaires semble se rapprocher, les banquiers centraux maintiennent un discours rassurant sur le caractère transitoire des poussées inflationnistes. Ils sont soucieux de ne pas resserrer trop vite les conditions monétaires et ainsi de ne pas réitérer les erreurs du passé.

Première banque centrale à avoir mis en place des mesures de soutien exceptionnelles en mars 2020, la Réserve fédérale américaine (Fed) pourrait être la première au sein des grands pays développés à normaliser peu à peu sa politique. Depuis sa revue stratégique d'août 2020, la Fed donne la priorité au marché de l'emploi, et donc à la croissance, en se montrant plus tolérante sur l'inflation. En conséquence, son président Jerome Powell a régulièrement rappelé que la Fed était engagée à maintenir ses achats d'actifs aussi longtemps que nécessaire. Mais face à l'accélération des tensions inflationnistes au troisième trimestre 2021, essentiellement dues à la flambée des prix de l'énergie, le ton est devenu plus « hawkish » (politique restrictive de lutte contre l'inflation). Le changement de cap a été avancé lors la réunion du FOMC de septembre 2021. Mais il se fera toutefois par étapes : réduction des achats de titres sur le marché obligataire dès la fin 2021 puis une possible remontée des taux courts en 2022, et non plus en 2023.

La Banque centrale européenne (BCE) a continué de déployer des mesures pour assurer des conditions de financement très favorables. Son programme de rachats d'actifs PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) a de nouveau été renforcé en décembre pour se monter à 1.850 milliard d'euros, et prolongé jusqu'en mars 2022. La BCE a également appliqué des conditions plus avantageuses pour les opérations de refinancement à long terme des banques (TLTRO). En mars 2021, elle a décidé d'accélérer sensiblement les achats d'actifs du PEPP afin de contenir la hausse des taux longs dans la zone euro dans le sillage des fortes tensions sur les rendements américains. A la fin de l'été, l'institution européenne a indiqué qu'elle allait légèrement réduire ses achats d'actifs dans le cadre du PEPP. Mais elle n'amorce pas encore le « tapering ». La BCE s'est engagée à maintenir des taux bas pour une période prolongée et à soutenir l'économie de la zone euro jusqu'à ce que l'inflation se stabilise durablement à 2%.

LES MARCHÉS DE TAUX

Les taux souverains

Alors que la promesse de soutien illimité des grandes banques centrales à l'économie, pour amortir le choc provoqué par la crise sanitaire, avait tiré les rendements des obligations vers le bas de mars à septembre 2020, les emprunts d'Etats des pays jugés les plus sûrs ont amorcé à partir du quatrième trimestre 2020 une remontée qui s'est accélérée en 2021, et tout particulièrement sur les trois premiers mois de l'année. Cette tendance a été plus marquée aux Etats-Unis où le rendement de l'emprunt d'Etat américain à dix ans a regagné sur 12 mois plus de 80 points de base à 1,5% fin septembre 2021. Il a inscrit un plus haut à 1,78% fin mars 2021.

Les anticipations de remontée de l'inflation dans le sillage d'une reprise économique plus forte qu'attendu aux Etats-Unis, confirmées à chaque publication mensuelle des indices des prix, ont fait craindre aux investisseurs un resserrement monétaire plus rapide qu'escompté. C'est donc principalement la communication de la Fed sur le caractère transitoire de l'inflation et donc sur la normalisation de sa politique monétaire qui ont dicté les variations, parfois violentes, des rendements américains depuis début 2021. Le marché obligataire américain a connu un regain de tension fin septembre 2021 quand la Fed a adopté un ton légèrement plus « hawkish » et confirmé le début du « tapering » fin 2021.

En zone euro, les rendements sont remontés sur 12 mois mais dans une moindre mesure. La communication suffisamment claire de la Banque centrale européenne indiquant qu'elle agirait pour limiter la hausse des taux, suivie d'effets, a permis de contenir les tensions sur les marchés obligataires européens. Le Bund allemand à 10 ans, toujours en territoire négatif, a regagné sur la période un peu plus de 30 points de base à -0,19% avec un plus haut en mai proche de zéro. En France, l'OAT à 10 ans a regagné 40 points de base à 0,15% avec un plus haut à 0,33% en mai. En Italie, le rendement de l'emprunt d'État à 10 ans a peu évolué sur un an à 0,87% en fin d'exercice. Mais les variations ont été importantes, avec un plus haut à 1,16% en mai et un plus bas à 0,43% en février 2021.

Le crédit

L'exercice clos à fin septembre 2021 a été marqué par une performance positive du marché du crédit euro avec un resserrement des spreads de crédit (écarts de rendement) sur la majorité des segments de marché (environ 35 points de base en moyenne pour l'Investment Grade et 130 points de base pour le High Yield sur 1 an glissant).

Sur 12 mois, l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate a gagné 1,7% tandis que l'indice Bloomberg Barclays Pan European High Yield en euro a progressé de 9,8%.

La remontée des taux longs a pesé plus fortement sur le segment « investment grade » des entreprises les mieux notées qui ont bénéficié d'un resserrement des spreads moins important. La confiance des investisseurs sur le segment « high yield » des entreprises les moins bien notées reste motivée par la reprise de la croissance en Europe, la solidité des fondamentaux des sociétés, la faiblesse des taux de défaut et la politique monétaire accommodante de la Banque centrale européenne. Les mesures de soutien de la BCE et des gouvernements continuent de permettre aux entreprises de venir se financer sur le marché. Après une année 2020 exceptionnelle pour le marché primaire en euro, l'appétit des investisseurs s'est confirmé notamment pour le segment « high yield » et les « obligations vertes ». Le marché primaire a toutefois été relativement calme avec des volumes plutôt faibles par rapport à ceux de l'année dernière.

LES MARCHÉS ACTIONS

Sur l'exercice clos le 30 septembre 2021, les grandes places boursières, à l'exception de l'Asie, ont encore enregistré de belles performances. Sur douze mois, l'indice MSCI World net en euros a progressé de 30%. Les marchés d'actions américains et européens connaissent des évolutions comparables : +28% sur douze mois pour le S&P 500 et + 26% pour le Stoxx 600, avec sept mois de hausse d'affilée de février à août. Sur l'exercice écoulé, le MSCI Emerging Market affiche une hausse de quelque 15%. Depuis les plus bas de mars 2020, début de la crise de Covid 19, le rebond des grandes places boursières n'a donc fait que s'amplifier. Au 30 septembre 2021, il était de 80% pour l'indice MSCI World net en euros.

Après une conjonction de bonnes nouvelles en novembre et décembre - élection de Joe Biden aux Etats-Unis, annonce de l'efficacité de plusieurs vaccins contre la Covid-19 suivie du début des campagnes de vaccination, accord sur un nouveau plan de relance aux Etats-Unis, accord in extremis entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne sur l'après Brexit évitant un « no deal » tant redouté, les marchés d'actions ont tout juste repris leur souffle en janvier pour mieux repartir de l'avant. Les actions ont continué à être portées par les flux de liquidités déversés par les banques centrales, les plans de dépenses budgétaires, notamment aux Etats-Unis, la réouverture des économies, le déploiement des campagnes de vaccination et l'amélioration de la situation sanitaire en Occident, ainsi que par les bons résultats des entreprises et les perspectives encourageantes de leurs dirigeants.

Les inquiétudes sur l'inflation, les interrogations sur le rythme de normalisation des politiques monétaires, la propagation rapide du variant Delta du coronavirus, le ralentissement de la croissance chinoise et le tour de vis réglementaire du gouvernement de Xi-Jiping ont ponctuellement provoqué des périodes de prises de bénéfices. L'exercice s'est terminé sur une note négative en septembre 2021. Les tensions inflationnistes, la perspective d'un resserrement monétaire aux Etats-Unis, les inquiétudes suscitées par le risque de faillite du géant chinois de l'immobilier Evergrande ont en effet ravivé l'aversion au risque.

LA POLITIQUE DE GESTION

L'inflation a été une thématique prépondérante en 2021 avec la réouverture graduelle des économies, les tensions sur les chaînes d'approvisionnement ainsi que la hausse du prix de l'énergie (pétrole, gaz). Dans ce contexte, les Banques Centrales des pays développés ont commencé à diminuer le soutien exceptionnel mis en place pour contrer les effets de la crise sanitaire, tandis que des pressions inflationnistes ont émergé au cours de l'année au niveau mondial. Les anticipations d'inflation ont ainsi largement progressé, atteignant dans certains cas des niveaux historiquement hauts, tandis que les taux réels des dettes d'Etat ont majoritairement baissé grâce à la présence toujours importante des Banques Centrales.

Le fonds est investi principalement en obligations d'Etat liées à l'inflation, avec une allocation variant de 65% et 80% sur l'année écoulée. En matière de répartition géographique, nous avons privilégié les investissements en zone euro ainsi qu'aux Etats-Unis, avec des investissements au Japon et en Australie en diversification.

Nous avons tout au long de l'année positionné le fonds afin qu'il bénéficie de la hausse de l'inflation qui fut le premier moteur de performance en 2021, avec une exposition en Europe, aux Etats-Unis ainsi qu'en Australie.

Dans un environnement marqué par les incertitudes sur le plan économique et sanitaire, nous avons progressivement réduit la sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêts à mesure que les taux ont diminué. Cette stratégie a également été un élément prépondérant pour la performance.

Nous avons conservé une exposition aux actions mondiales via le fonds Aviva Grandes Marques. La classe d'actifs a continué à afficher des performances positives dans un contexte de remontée de l'inflation. L'allocation en actions représentait environ 5% du fonds à la fin septembre.

Le risque de change a été majoritairement couvert, alors que nous avons engagé des stratégies opportunistes sur certaines paires de devises au cours de l'année.

Sur la période, la performance du FCP a été pour la part A de 3,13% et la part I de 3,84%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AVIVA MONETAIRE ISR I	84 379 141,58	74 685 696,69
ITALIAN REPUBLIC I 0.65% 15/05/2026	12 830 126,95	-
AUSTRALIA I 3.00% 20/09/2025R	8 346 140,85	1 088 904,65
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY I 0.1% I 15/04/2026	6 934 480,31	-
FRANCE 0.1% I 01/03/2026	5 354 276,14	-
AVIVA GRANDES MARQUES ISR PART I	5 284 674,66	-
FRANCE OAT I 0.7% 25/07/2030	5 151 207,49	-
REPUBLIC OF ITALY I 1.25%I 15/09/2032	2 443 411,51	2 612 960,86
TSY INFL IX NB I 15/07/2030	4 875 196,19	-
JAPAN 0.2% I 10/03/2030	4 669 112,51	-

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet d'Aviva Investors France via le lien : <http://www.avivainvestors.fr>.

Le rapport sur l'exercice par la Société de Gestion des droits de vote est disponible sur son site internet ou dans le rapport annuel de la Société de gestion.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

Aviva Investors France a recours au service d'Aviva Investors Global Services Limited et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site www.avivainvestors.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.avivainvestors.fr.

Risque global

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle de la Value-at-Risk absolue telle que définie par Règlement général de l'AMF (99% 1 mois).

Politique de rémunérationPartie qualitative

Aviva Investors France s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AIF, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, AIF est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'information, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.avivainvestors.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2020, le montant des sommes versées par Aviva Investors France à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 674 889 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2020 à l'ensemble des 160 salariés d'Aviva Investors France (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 373 600 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM) s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 245%.

Levier net : 231%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2021.

SFDR**Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR**

AFER INFLATION MONDE n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'AFER INFLATION MONDE ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	156 062 886.26
- Change à terme :	50460 937,02
- Future :	65 011 949,24
- Options :	-
- Swap :	40 590 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	BNP PARIBAS
-	CREDIT AGRICOLE
-	JP MORGAN
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 septembre 2021

AFER INFLATION MONDE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AVIVA INVESTORS France
14 rue Roquépine
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AFER INFLATION MONDE relatifs à l'exercice de 16 mois et 11 jours clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 07/04/2020 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AFER INFLATION MONDE

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AFER INFLATION MONDE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AFER INFLATION MONDE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Sarah Kressmann-Floquet

2022.01.17 22:47:23 +0100

comptes
annuels

BILANactif

30.09.2021

-

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	108 588 739,10	-
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	89 069 462,01	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	2 002 281,77	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	15 596 851,04	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 261 405,09	-
Autres opérations	658 739,19	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	53 281 444,71	-
Opérations de change à terme de devises	49 515 182,97	-
Autres	3 766 261,74	-
Comptes financiers	249 357,84	-
Liquidités	249 357,84	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	162 119 541,65	-

BILANpassif

30.09.2021

-

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	104 337 133,69	-
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	234 568,15	-
• Résultat de l'exercice	-382 225,98	-
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	104 189 475,86	-
Instruments financiers	1 920 149,69	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	495 535,99	-
Autres opérations	1 424 613,70	-
Dettes	55 963 704,60	-
Opérations de change à terme de devises	49 710 003,00	-
Autres	6 253 701,60	-
Comptes financiers	46 211,50	-
Concours bancaires courants	46 211,50	-
Emprunts	-	-
Total du passif	162 119 541,65	-

HORS-bilan

30.09.2021

-

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	65 011 949,24	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	40 590 000,00	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

30.09.2021

-

Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	200,02	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	344 032,41	-
• Produits sur titres de créances	-1 397,77	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	2 900,56	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	345 735,22	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-42 722,88	-
• Charges sur dettes financières	-12 081,53	-
• Autres charges financières	-268,33	-
Total (II)	-55 072,74	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	290 662,48	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-342 975,79	-
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-52 313,31	-
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-329 912,67	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-382 225,98	-

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les comptes ont été établis par la Société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Cet exercice présente une durée exceptionnelle de 16 mois et 11 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend d'Aviva Investors France, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs et sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Part A	Actif Net	1% maximum TTC
	Part I		0,25% maximum TTC
Frais administratifs externes à la société de gestion	Part A	Actif Net	0,15% maximum TTC
	Part I		
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Part A	Actif Net	Non significatif ⁽¹⁾
	Part I		
Commissions de mouvement	Part A	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
	Part I		
Commission de surperformance	Part A	Néant	Néant
	Part I		

⁽¹⁾ L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 20% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :

23/11/2020 : Modification conservateur centralisateur ;

22/01/2021 : Changement conservateur / centralisateur (de BPSS vers SGSS) ;

11/02/2021 : Mise à jour annuelle ;

10/03/2021 : SFDR ;

01/09/2021 : ESTER objectif de gestion ;

- Changement à intervenir :

11/10/2021 : Souscripteurs concernés.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Distribution et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.



30.09.2021

-

Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	-	-
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	103 279 756,92	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-1 311 498,96	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	459 770,15	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-32 198,92	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	549 341,45	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-959 654,84	-
Frais de transaction	-29 163,80	-
Différences de change	-281 317,89	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	2 977 108,98	-
- Différence d'estimation exercice N	2 977 108,98	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-270 343,93	-
- Différence d'estimation exercice N	-270 343,93	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-52 313,31	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-140 009,99	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	104 189 475,86	-

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	82 266 044,15	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	6 803 417,86	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	2 002 281,77	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	64 159 529,24	852 420,00	-	-
Engagements de gré à gré	40 590 000,00	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	89 069 462,01	-	-	-
Titres de créances	2 002 281,77	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	249 357,84
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	46 211,50
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	104 749 529,24	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	1 323 504,93	7 957 390,56	39 122 382,40	40 666 184,12
Titres de créances	2 002 281,77	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	249 357,84	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	46 211,50	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	10 232 646,25	17 800 000,00	76 716 882,99

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	AUD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	15 254 932,56	13 487 909,65	10 498 847,10	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	2 029 304,86	2 071 767,93	605 517,78	6 300 177,19
Comptes financiers	110 409,92	2 516,75	50 536,21	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	17 465 723,58	15 545 642,67	11 113 797,16	6 232 565,60
Comptes financiers	-	-	-	46 211,50
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	7 040 667,47	-	14 112 351,77	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	53 281 444,71
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	8 254 586,67
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	41 260 596,30
Autres Créances :	
Achats règlements différés	2 520 519,84
Dépôts de garantie (versés)	1 245 741,90
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	55 963 704,60
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	41 568 792,70
Montant total négocié des Achats à terme de devises	8 141 210,30
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	3 686 068,70
Ventes règlements différés	2 511 498,39
Frais provisionnés	55 358,01
Provision commissions de mouvements	776,50
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0013498532	757 216	78 279 756,92	12 804	1 311 498,96
PART I / FR0013498540	250	25 000 000,00	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013498532		-		-
PART I / FR0013498540		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013498532		-		-
PART I / FR0013498540		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013498532		-		-
PART I / FR0013498540		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :	
PART A / FR0013498532	0,88
PART I / FR0013498540	0,22

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice Montant

Catégorie de part :	
PART A / FR0013498532	-
PART I / FR0013498540	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 15 596 851,04

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.09.2021	-
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-382 225,98	-
Total	-382 225,98	-

PART A / FR0013498532	30.09.2021	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-458 013,77	-
Total	-458 013,77	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I / FR0013498540	30.09.2021	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	75 787,79	-
Total	75 787,79	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
21/01/21 - PART A	21 607,51	0,17
18/03/21 - PART A	39 663,40	0,20
16/09/21 - PART A	78 739,08	0,12
-	-	-
-	-	-

	30.09.2021	-
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	234 568,15	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-140 009,99	-
Total	234 568,15	-

PART A / FR0013498532	30.09.2021	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	74 441,20	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	11 162,51	-
Capitalisation	-	-
Total	85 603,71	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	744 412	-
Distribution unitaire	0,10	-

PART I / FR0013498540	30.09.2021	-
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	148 964,44	-
Capitalisation	-	-
Total	148 964,44	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 20 mai 2020

Devise

EUR	30.09.2021	-	-	-	-
Actif net	104 189 475,86	-	-	-	-

PART A / FR0013498532		Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR			
	30.09.2021	-	-	-	-
Nombre de parts en circulation	744 412	-	-	-	-
Valeur liquidative	104,4	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	0,59	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,61	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0013498540		Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR			
	30.09.2021	-	-	-	-
Nombre de parts en circulation	250	-	-	-	-
Valeur liquidative	105 869,95	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	303,15	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 30.09.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
AU000XCLWAO6	AUSTRALIA I INDEX LINKED 1.25% 21/08/2040	PROPRE	500 000,00	463 490,35	AUD	0,44
AU0000XCLWP8	AUSTRALIA I 3.00% 20/09/2025R	PROPRE	7 700 000,00	7 205 198,14	AUD	6,92
AU0000171134	AUSTRALIAN GOVERNMENT I 0.25% 21/11/2032	PROPRE	4 210 000,00	2 830 158,61	AUD	2,72
IT0004545890	BTPE I 2.55% 15/09/2041	PROPRE	100 000,00	180 779,00	EUR	0,17
IT0005436701	BUONI POLIENNALI DEL TES I 0.15% 15/05/2051	PROPRE	1 860 000,00	1 926 338,14	EUR	1,85
DE0001030567	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY I 0.1% I 15/04/2026	PROPRE	5 830 000,00	7 007 919,32	EUR	6,73
DE0001030542	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY I 0.1% 15/04/2023	PROPRE	1 100 000,00	1 265 678,10	EUR	1,21
DE0001030559	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY I 0.5% 15/04/2030	PROPRE	400 000,00	535 544,38	EUR	0,51
FR0013238268	FRANCE I 0.1% 01/03/2028	PROPRE	2 500 000,00	2 953 283,06	EUR	2,83
FR0011982776	FRANCE OAT I 0.7% 25/07/2030	PROPRE	3 940 000,00	5 227 931,25	EUR	5,02
FR0010447367	FRANCE OAT I 1.80% 25/07/2040	PROPRE	200 000,00	405 238,17	EUR	0,39
FR0013519253	FRANCE 0.1% I 01/03/2026	PROPRE	5 000 000,00	5 644 554,91	EUR	5,42
FR0012558310	FRENCH REPUBLIC I 0.1% 01/03/2025	PROPRE	1 000 000,00	1 131 286,31	EUR	1,09
IT0005415416	ITALIAN REPUBLIC I 0.65% 15/05/2026	PROPRE	11 930 000,00	13 428 065,22	EUR	12,89
IT0004243512	ITALIAN REPUBLIC 2.6% 15/09/2023	PROPRE	600 000,00	808 788,57	EUR	0,78
JP1120231J51	JAPAN I 0.10% 10/03/2028	PROPRE	544 300 000,00	4 381 902,28	JPY	4,21
JP1120241K56	JAPAN GOVT CPI LINKED I 0.10% 10/03/2029	PROPRE	70 000 000,00	561 570,96	JPY	0,54
JP1120261M59	JAPAN I 0.005% 10/03/2031	PROPRE	478 700 000,00	3 818 984,19	JPY	3,67
JP1120251L52	JAPAN 0.2% I 10/03/2030	PROPRE	581 900 000,00	4 725 452,22	JPY	4,54
ES0000012B70	KINGDOM OF SPAIN I 0.15% 30/11/2023	PROPRE	2 130 000,00	2 374 521,11	EUR	2,28
ES00000127C8	KINGDOM OF SPAIN I 1% 30/11/2030	PROPRE	450 000,00	596 897,97	EUR	0,57
ES00000126A4	KINGDOM OF SPAIN I 1.8% 30/11/24	PROPRE	1 000 000,00	1 232 854,99	EUR	1,18
ES0000012H33	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/05/024	PROPRE	2 200 000,00	2 227 203,00	EUR	2,14
ES00000127G9	KINGDOM OF SPAIN 2.15% 31/10/2025	PROPRE	1 080 000,00	1 212 947,56	EUR	1,16
IT0005188120	REPUBLIC OF ITALY I 0.1% 15/05/2022	PROPRE	1 200 000,00	1 323 504,93	EUR	1,27

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0005387052	REPUBLIC OF ITALY I 0.40% 15/05/2030	PROPRE	300 000,00	344 436,71	EUR	0,33
US912828ZZ63	TSY INFL IX NB I 15/07/2030	PROPRE	5 110 000,00	5 189 951,43	USD	4,98
US912828VM96	UNITED STATES OF AMERICA I 0.375% 15/07/2023	PROPRE	1 200 000,00	1 281 199,78	USD	1,23
US9128287D64	UNITED STATES OF AMERICA I 0.250% 15/07/2029	PROPRE	1 520 000,00	1 560 831,28	USD	1,50
US91282CBF77	UNITED STATES OF AMERICA I .125% 15/01/2031	PROPRE	1 250 000,00	1 244 544,48	USD	1,19
US912828ZE35	UNITED STATES OF AMERICA 0.625% 31/03/2027	PROPRE	1 000 000,00	843 282,13	USD	0,81
US912828Y388	UNITED STATES OF AMERICA 0.750% I 15/07/2028	PROPRE	1 500 000,00	1 616 845,45	USD	1,55
US9128283Z13	UNITED STATES OF AMERICA 2.75% 28/02/2025	PROPRE	1 360 000,00	1 261 263,11	USD	1,21
US91282CBL46	US TREASURY 1.125% 15/02/2031	PROPRE	1 500 000,00	1 258 722,06	USD	1,21
US912828XL95	USA TREASURY INFLATION INDEX NB I 15/07/2025	PROPRE	920 000,00	998 292,84	USD	0,96
Total Obligation				89 069 462,01		85,49
O.P.C.V.M.						
FR0011586551	AVIVA GRANDES MARQUES ISR PART I	PROPRE	2 338,00	5 923 697,08	EUR	5,69
FR0010815589	AVIVA MONETAIRE ISR I	PROPRE	9 508,00	9 673 153,96	EUR	9,28
Total O.P.C.V.M.				15 596 851,04		14,97
Total Valeurs mobilières				104 666 313,05		100,46
Swap de Taux						
SWAP03897075	1458608772#L_2026081	PROPRE	1 350 000,00	-96 075,56	EUR	-0,09
SWAP03903234	1508427822#L_2025111	PROPRE	3 200 000,00	-205 847,23	EUR	-0,20
SWAP03907825	1541327815#S_2031011	PROPRE	5 000 000,00	447 845,92	EUR	0,43
SWAP03907835	1541329724#L_2036011	PROPRE	1 600 000,00	-194 206,77	EUR	-0,19
SWAP03907826	1541329804#L_2026011	PROPRE	5 500 000,00	-316 253,06	EUR	-0,30
SWAP03927760	1573845682#L_2026031	PROPRE	2 750 000,00	-121 752,59	EUR	-0,12
SWAP03951651	1656811592#S_2031081	PROPRE	8 250 000,00	210 893,27	EUR	0,20
SWAP03953891	1661678922#L_2051081	PROPRE	600 000,00	-41 898,61	EUR	-0,04
SWAP03943775	9796BAV6LKAK72756#L_	PROPRE	2 900 000,00	-76 834,42	EUR	-0,07
SWAP03954177	9796BAV6PWRQ63250#L_	PROPRE	340 000,00	-28 809,03	EUR	-0,03
SWAP03951654	9796BAV6P45Q23145#L_	PROPRE	7 000 000,00	-213 878,91	EUR	-0,21
SWAP03905061	9796BAV66FQT91110#L_	PROPRE	2 100 000,00	-129 057,52	EUR	-0,12
Total Swap de Taux				-765 874,51		-0,74

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidites</i>						
APPELS DE MARGES						
	APPEL DE MARGE EUR	PROPRE	765 874,51	765 874,51	EUR	0,74
	APPEL MARGE AUD	PROPRE	-112 467,10	-70 096,98	AUD	-0,07
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-334 936,00	-334 936,00	EUR	-0,32
	APPEL MARGE USD	PROPRE	-104 888,46	-90 503,01	USD	-0,09
Total APPELS DE MARGES				270 338,52		0,26
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-776,50	-776,50	EUR	-0,00
Total AUTRES				-776,50		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES AUD	PROPRE	-765 017,90	-476 810,06	AUD	-0,46
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-1 129 697,99	-1 129 697,99	EUR	-1,08
	ACH DIFF TITRES JPY	PROPRE	-268 907 676,00	-2 079 560,65	JPY	-2,00
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	720 000,00	448 751,91	AUD	0,43
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	267 900 000,00	2 071 767,93	JPY	1,99
	BANQUE AUD SGP	PROPRE	81 082,82	50 536,21	AUD	0,05
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	-36 798,52	-34 038,04	CHF	-0,03
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	85 894,96	85 894,96	EUR	0,08
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	325 440,00	2 516,75	JPY	0,00
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	-123 428,50	-12 173,46	SEK	-0,01
	BANQUE USD SGP	PROPRE	127 959,58	110 409,92	USD	0,11
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-2 511 498,39	-2 511 498,39	EUR	-2,41
Total BANQUE OU ATTENTE				-3 473 900,91		-3,33
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	86 800,00	74 895,38	USD	0,07
	DEPOSIT OTC VERSE	PROPRE	455 374,46	455 374,46	EUR	0,44
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	251 523,00	156 765,87	AUD	0,15
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	558 706,19	558 706,19	EUR	0,54
Total DEPOSIT DE GARANTIE				1 245 741,90		1,20
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-50 503,47	-50 503,47	EUR	-0,05

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-4 854,54	-4 854,54	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-55 358,01		-0,05
Total Liquidites				-2 013 955,00		-1,93
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
SXO171221	STOXX EUROP 1221	PROPRE	-18,00	10 836,00	EUR	0,01
KG171221	STOXX 600 O 1221	PROPRE	32,00	44 640,00	EUR	0,04
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				55 476,00		0,05
Taux (Livraison du sous-jacent)						
YM151221	AUST 3YR BOND F 1221	PROPRE	-141,00	14 632,12	AUD	0,01
OE101221	EURO BOBL 1221	PROPRE	-42,00	21 060,00	EUR	0,02
IK1101221	EURO-BTP FU 1221	PROPRE	-36,00	86 040,00	EUR	0,08
OAT101221	EURO-OAT FU 1221	PROPRE	-55,00	142 360,00	EUR	0,14
BTS101221	SHORT EURO 1221	PROPRE	-200,00	30 000,00	EUR	0,03
TY311221	US 10 YR NOTE F 1221	PROPRE	-62,00	90 502,81	USD	0,09
XM151221	10Y AUSTRAL 1221	PROPRE	-44,00	55 459,65	AUD	0,05
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				440 054,58		0,42
Total Futures				495 530,58		0,48
Creances negociables						
Interets precomptes.						
FR0126959594	BNP PARIBAS SA ZCP 21/12/2021	PROPRE	1 000 000,00	1 001 212,12	EUR	0,96
FR0126936188	CAISSE REGIONALE DE ZCP 09/12/2021	PROPRE	1 000 000,00	1 001 069,65	EUR	0,96
Total Interets precomptes.				2 002 281,77		1,92
Total Creances negociables				2 002 281,77		1,92
Change a terme						
	OACT 211026 CHF/NZD	RECU	1 279 832,00	1 185 989,82	CHF	1,14
	OACT 211026 CHF/NZD	VERSE	-2 000 000,00	-1 190 476,19	NZD	-1,14
	OACT 211026 CHF/NZD	RECU	1 410 000,00	1 301 102,25	CHF	1,25
	OACT 211026 CHF/NZD	VERSE	-2 169 063,92	-1 291 109,48	NZD	-1,24
	OACT 211026 NOK/SEK	RECU	9 000 000,00	888 139,48	NOK	0,85
	OACT 211026 NOK/SEK	VERSE	-8 779 933,80	-865 943,77	SEK	-0,83
	OACT 211026 NOK/SEK	RECU	4 470 000,00	441 673,64	NOK	0,42
	OACT 211026 NOK/SEK	VERSE	-4 387 135,59	-432 692,64	SEK	-0,42

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OACT 211026 NZD/CHF	RECU	2 000 000,00	1 188 306,73	NZD	1,14
	OACT 211026 NZD/CHF	VERSE	-1 279 832,00	-1 183 823,88	CHF	-1,14
	OACT 211026 NZD/CHF	RECU	2 180 000,00	1 294 965,27	NZD	1,24
	OACT 211026 NZD/CHF	VERSE	-1 371 396,58	-1 268 519,64	CHF	-1,22
	OACT 211026 USD/EUR	RECU	2 270 000,00	1 954 409,48	USD	1,88
	OACT 211026 USD/EUR	VERSE	-1 908 644,70	-1 908 644,70	EUR	-1,83
	OVCT 211026 AUD/EUR	RECU	6 273 625,19	6 273 625,19	EUR	6,02
	OVCT 211026 AUD/EUR	VERSE	-10 050 000,00	-6 256 132,47	AUD	-6,00
	OVCT 211026 AUD/EUR	RECU	1 017 513,34	1 017 513,34	EUR	0,98
	OVCT 211026 AUD/EUR	VERSE	-1 630 000,00	-1 014 676,21	AUD	-0,97
	OVCT 211026 AUD/EUR	RECU	405 756,85	405 756,85	EUR	0,39
	OVCT 211026 AUD/EUR	VERSE	-650 000,00	-404 625,48	AUD	-0,39
	OVCT 211026 AUD/EUR	RECU	74 713,24	74 713,24	EUR	0,07
	OVCT 211026 AUD/EUR	VERSE	-120 000,00	-74 819,51	AUD	-0,07
	OVCT 211026 AUD/EUR	RECU	2 494 867,59	2 494 867,59	EUR	2,39
	OVCT 211026 AUD/EUR	VERSE	-4 000 000,00	-2 493 549,08	AUD	-2,39
	OVCT 211026 AUD/EUR	RECU	391 108,79	391 108,79	EUR	0,38
	OVCT 211026 AUD/EUR	VERSE	-630 000,00	-393 184,35	AUD	-0,38
	OVCT 211026 JPY/EUR	RECU	3 978 995,15	3 978 995,15	EUR	3,82
	OVCT 211026 JPY/EUR	VERSE	-514 960 000,00	-3 987 035,42	JPY	-3,83
	OVCT 211026 JPY/EUR	RECU	3 322 525,85	3 322 525,85	EUR	3,19
	OVCT 211026 JPY/EUR	VERSE	-430 000 000,00	-3 329 239,61	JPY	-3,20
	OVCT 211026 JPY/EUR	RECU	729 585,79	729 585,79	EUR	0,70
	OVCT 211026 JPY/EUR	VERSE	-95 000 000,00	-734 175,48	JPY	-0,70
	OVCT 211026 JPY/EUR	RECU	2 342 152,94	2 342 152,94	EUR	2,25
	OVCT 211026 JPY/EUR	VERSE	-300 000 000,00	-2 320 683,60	JPY	-2,23
	OVCT 211026 JPY/EUR	RECU	1 021 196,84	1 021 196,84	EUR	0,98
	OVCT 211026 JPY/EUR	VERSE	-131 570 000,00	-1 019 142,31	JPY	-0,98
	OVCT 211026 JPY/EUR	RECU	2 063 804,77	2 063 804,77	EUR	1,98
	OVCT 211026 JPY/EUR	VERSE	-267 900 000,00	-2 075 805,60	JPY	-1,99

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OVCT 211026 USD/EUR	RECU	567 689,13	567 689,13	EUR	0,54
	OVCT 211026 USD/EUR	VERSE	-670 000,00	-578 191,63	USD	-0,55
	OVCT 211026 USD/EUR	RECU	11 277 525,93	11 277 525,93	EUR	10,82
	OVCT 211026 USD/EUR	VERSE	-13 310 000,00	-11 486 165,10	USD	-11,02
	OVCT 211026 USD/EUR	RECU	1 211 635,02	1 211 635,02	EUR	1,16
	OVCT 211026 USD/EUR	VERSE	-1 430 000,00	-1 234 050,80	USD	-1,18
	OVCT 211026 USD/EUR	RECU	2 940 121,34	2 940 121,34	EUR	2,82
	OVCT 211026 USD/EUR	VERSE	-3 470 000,00	-2 994 514,87	USD	-2,87
	OVCT 211026 USD/EUR	RECU	177 997,75	177 997,75	EUR	0,17
	OVCT 211026 USD/EUR	VERSE	-210 000,00	-181 060,43	USD	-0,17
	OVCT 211026 USD/EUR	RECU	969 780,79	969 780,79	EUR	0,93
	OVCT 211026 USD/EUR	VERSE	-1 150 000,00	-991 740,75	USD	-0,95
Total Change a terme				-194 820,03		-0,19
Total AFER INFLATION MONDE				104 189 475,86		100,00